



Commune de _____
Val-de-Travers

Parution tous les quinze jours

Extension de l'offre immobilière

Plusieurs projets immobiliers se concrétisent. Dont un à destination des personnes âgées.

Affichant une hausse timide depuis quelques années, l'évolution de la population est au cœur du programme de législature du Conseil communal. Afin de recoller à la moyenne cantonale, il est nécessaire de favoriser le développement de projets immobiliers. Si plusieurs concernent l'habitat collectif et individuel (à Fleurier, Buttes et Môtiers notamment, sur lesquels nous reviendrons), d'autres sont orientés vers la création d'appartements « avec encadrement » à l'intention des aînés et des personnes à mobilité réduite.

C'est dans ce cadre qu'une demande de permis de construire a récemment été déposée pour un premier immeuble au Pontet, au sud de la gare de Couvet. Il prévoit la création de 26 appartements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, tout en intégrant la pré-

sence d'une personne de contact sur place. Ce projet, porté par une coopérative, s'inscrit dans le cadre de la planification médico-sociale (PMS) cantonale, dont le but est de favoriser le maintien des aînés à domicile. Leurs futurs locataires peuvent ainsi nécessiter dès leur entrée d'un réseau de soins, mais peuvent aussi anticiper de tels besoins. À l'échelle de la région, ce sont quelque 80 appartements avec encadrement qui devraient être créés au cours des prochaines années.

La PMS reposant par ailleurs sur un principe de mixité sociale, il est réjouissant de relever que dans ce même quartier, deux immeubles de huit logements « classiques » ont déjà été construits et que trois autres vont l'être prochainement. Des perspectives réjouissantes à la fois pour le développement de la région et pour sa cohésion sociale.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (03/24)

© Loïc Valverde

ANNONCES

Délai d'inscription foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 26 mai 2017 sont priés de s'inscrire d'ici le 28 février 2017.

Renseignements et inscriptions : Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, Fax 032 886 43 49, Securitepublique.vdt@ne.ch, www.val-de-travers.ch

Information publique H10 - Travers

Notre commune a été informée par le Canton que le service des ponts et chaussées a mandat de remplacer les revêtements routiers à l'intérieur des localités, dont notamment celui sur la H10 à Travers.

Ces travaux nous donnent l'opportunité de repenser l'aménagement de cette artère au cœur du village. À cette fin, une étude a été commandée auprès d'un bureau d'aménagistes qui a élaboré des propositions sur la base d'un diagnostic considérant les fonctions urbaines et les problèmes de sécurité et de circulation connus.

Dans le but de présenter l'état actuel du projet, une séance d'information publique est fixée le

Mardi 21 février 2017, à 18 h 00

à la salle de gymnastique, dite salle de l'Annexe, à Travers

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Recrutement section JSP/SDIS Valtra

La section des jeunes-sapeurs pompiers (JSP) du SDIS Valtra est composée actuellement de 18 jeunes gens. Pour l'année 2017, 4 places sont à repourvoir.

Les formations se déroulent le samedi matin à Fleurier de 9 h 00 à 12 h 00. Si vos enfants sont âgés de plus de 12 ans révolus, qu'ils ont l'envie d'apprendre des gestes utiles dans la vie de tous les jours, n'hésitez pas à prendre contact avec le service de défense incendie du Val-de-Travers au 032 886 43 40 ou par mail à : securitepublique.vdt@ne.ch

Le site : www.sdis-valtra.ch vous renseigne également.

Délai d'inscription : 3 mars 2017.

Echo des autorités

Programme du 24 février

Invitation à la population

Vendredi 24 février 2017, aura lieu la Fête de la fusion des communes de Val-de-Travers.

Le Conseil communal invite la population à venir visiter le dicastère des infrastructures, **rue des Moulins 28 à Fleurier, dès 18h30.**

Le programme prévu est le suivant :

> 18h30 – Accueil des participants

par les autorités de Val-de-Travers et visites des lieux, ainsi que présentation des machines et véhicules du service

> 19h00 – Partie Officielle

Paroles des autorités de Val-de-Travers

Message de l'Association Atelier Fil

Message du Conseil d'Etat

Remise du « Prix Citoyen »

Participation du Chœur mixte de l'Amitié

> 20h00 – Levée des bans de la cuvée d'absinthe 2017

Ouverture de la vente de la cuvée et des lithographies du 24 Février

Dégustation

Présentation de la créatrice de l'étiquette 2017

La cantine sera tenue par l'association Atelier Fil et la collation sera offerte avec leur collaboration.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cet événement communal !

Le Conseil communal

INFORMATIONS PRATIQUES

Votations du 12 février 2017

Où et quand voter ?

Le dimanche matin au bureau de vote de Fleurier (Rue du Temple 8). N'oubliez pas de vous munir du matériel que vous recevez ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Attention fermeture du bureau le dimanche à 12 heures !

Vote par correspondance

Vous vous simplifiez la tâche si vous votez par correspondance en utilisant le matériel qui vous a été adressé personnellement par l'administration.

N'oubliez pas d'affranchir sans faute votre enveloppe-retour si

vous l'envoyez par la poste sinon votre vote ne pourra pas être pris en considération. À envoyer en courrier A vendredi au plus tard. Vous pouvez également apporter votre enveloppe à l'administration centrale à Fleurier et la glisser dans sa boîte aux lettres.

En outre, comme précédemment et sans changement, vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans la même urne ou boîte aux lettres de votre village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin, à 10h00.

Vote électronique

Vous pouvez également voter par Internet, pour autant que vous

ayez signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Heures d'ouverture du bureau de vote

Le bureau de Fleurier est ouvert le dimanche matin, de 10 à 12 heures.

Renseignements

À la centrale téléphonique : 032 886 43 00 selon les horaires suivants :

Lundi à Jeudi	7h30-12h	13h30-17h
Vendredi	7h30-15h	non-stop

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Le Conseil communal

